



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre

Absentions :

CT/PR

02/06/2022

ASSAINISSEMENT

Lancement d'un marché à procédure adapté pour l'élimination des eaux claires parasites et les travaux d'aménagement des réseaux sur les communes de Haraucourt, Bouxières aux Chênes et Agincourt

Claude THOMAS, rappelle que dans le cadre du contrat territorial Eau Climat signé avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, l'un des objectifs est d'améliorer le rendement des stations d'épuration existante. Suite à une étude de priorisation qui visait notamment la réduction des eaux claires parasites, 3 secteurs prioritaires ont été identifiés sur les communes de Haraucourt, Bouxières aux Chênes et Agincourt.

Le montant estimatif des travaux d'élimination des eaux claires parasites et d'aménagement a été estimé à 100 000 € HT, avec un participation l'Agence de l'eau à hauteur de 60%. (deversoir d'orage, deconnexion des fontaines , réalisation de surverse...)

Il est donc proposé :

- **D'autoriser** le Président à lancer le marché à procédure adapté,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents afférant à l'attribution et à la notification dudit marché sur avis de la Commission consultative.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer le marché ci-dessus à procédure adapté,
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'attribution et à la notification dudit marché sur avis de la Commission consultative



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:50:57 +0200
Ref:20220614_093005_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS

